



OPAH de Renouvellement Urbain

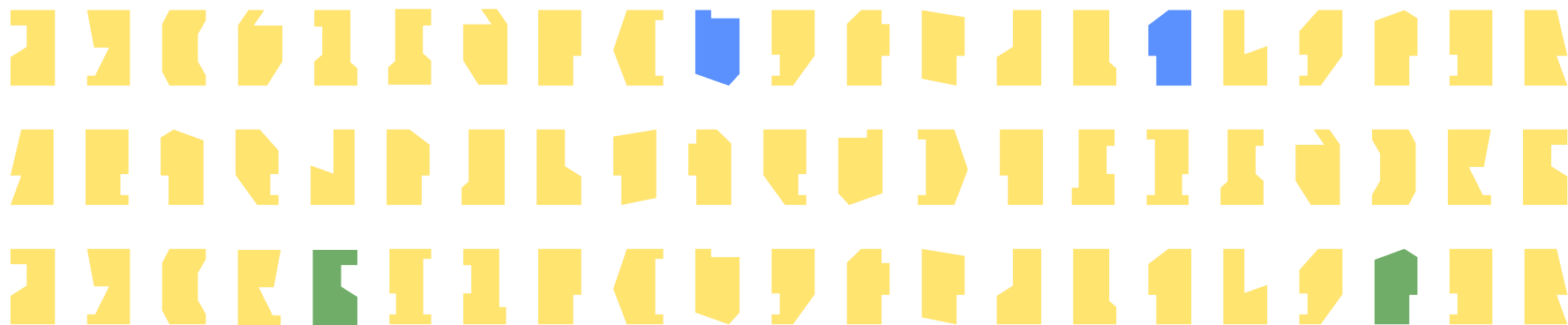
Habiter Mieux et Lutte contre l'Habitat Indigne



Conférence sur les aides financières
pour la rénovation des logements privés

25/03/2025

Qu'est-ce que l'OPAH-RU



RAPPELS SUR L'OPAH – RENOUVELLEMENT URBAIN

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

L'OPAH-RU, un dispositif qui s'adresse à tous propriétaire faisant partie des secteurs définis sur Hesdin et Marconne, depuis Janvier 2025:



Les **propriétaires qui occupent leur logement**



Les **propriétaires privés de logements locatifs**

Le logement doit avoir été construit il y a plus de 15 ans.

Une ingénierie dédiée, mise en place et financée par la CC des 7 Vallées, les villes déléguées d'Hesdin et de Marconne, et l'ANAH, destinée à assurer le suivi animation du programme à savoir :

accompagner les propriétaires et diagnostiquer leur logement de manière personnalisée.

Les thématiques :



Un projet de travaux lié aux **économies d'énergie**

(isolation, remplacement du mode de chauffage, ventilation, ...)



Travaux de **rénovation complète**

(vétusté des installations, mise aux normes de décence et de sécurité, ...)



Travaux d'**adaptation pour les personnes âgées ou handicapées**

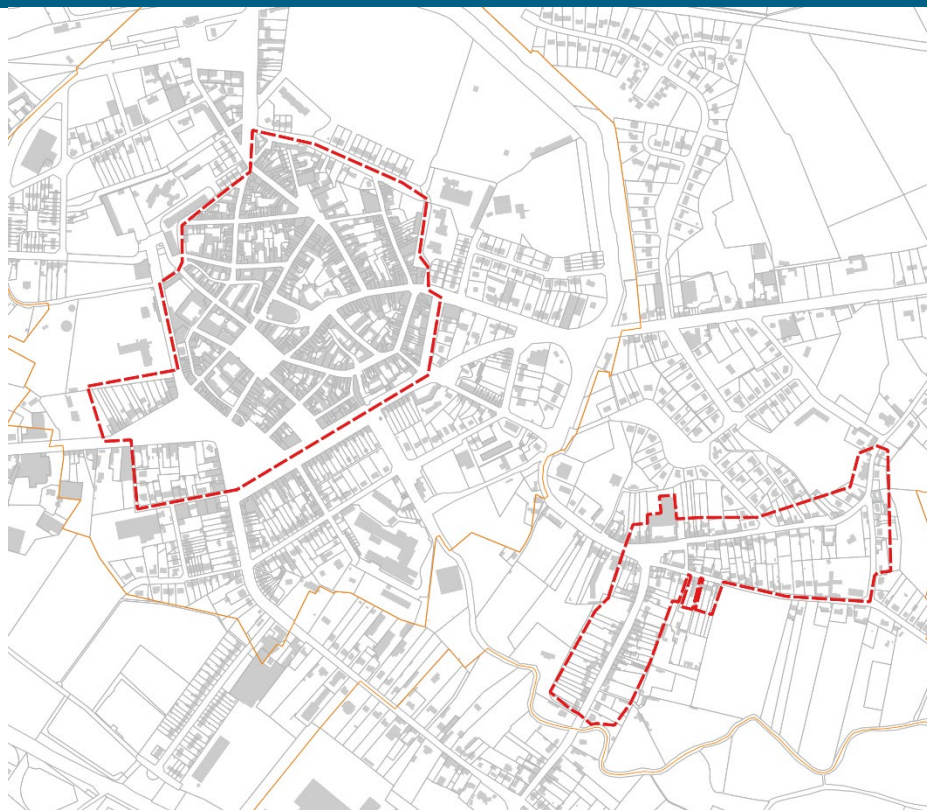
(salle de bains, monte escalier, ...)

Suivant conditions :

- Ressources pour les propriétaires occupants
- Conventionnement logement pour les propriétaires bailleurs
- Critères techniques et thermiques
- Le logement doit être obligatoirement rénové par des professionnels du bâtiment.

PRÉSENTATION DE L'OPAH-RU

Les périmètres de l'OPAH-RU



Marconne		
N°	Rue	rive/ nombre paire ou impaire
2 au 44; 3 au 53	Rue de l'Église	
2 au 20; 1 au 27b	Rue des Trois Fontaines	
le 2	Impasse Saint-Paul	
17 au 59; 18 au 66	Rue d'Abbeville	
2 au 6 (2;4;6)	Rue de l'École	
2A au 12	Rue du Presbytère	Numéros pairs
le 2	Rue Henri de Saint-Delis	

Hesdin		
N°	Rue	à préciser
2; 2B et 4	Avenue de la République	Numéros pairs
1 au 11	Avenue de Sainte-Austreberthe	Numéros impairs
1 au 31	Avenue du Royal	Numéros impairs
3; 24 au 56	Avenue François Mitterrand	Numéros pairs
2 au 30	Boulevard de la Meilleraye	Numéros pairs
1 au 15	Boulevard Domont	Numéros impairs
1 au 15	Boulevard Militaire	Numéros impairs
7 au 9; 2 au 24	Boulevard Richelieu	
5 au 33	Boulevard Sébastopol	Numéros impairs
2 au 8	Impasse du Moulin	Numéros pairs
1 au 31	Place d'Armes	
4 au 8; 16 au 26	Place du Huit Mai	Numéros pairs
1 au 12	Place Garbe	
1 au 4 (1;3;4)	Residence Charles Quint	
1 au 26	Rue André Fréville	
2 au 14 ; 320	Rue Charles Quint	
1 au 40	Rue Daniel Lereuil	
1 au 47; 2 au 48	Rue d'Arras	
1 au 15	Rue de Fressin	
1 au 29	Rue de Jérusalem	
1 au 23	Rue de la Brèche	Numéros impairs
1 au 57	Rue de la Paroisse	
2 au 18	Rue de l'Ancien Temple	Numéros pairs
1 au 11B	Rue de l'Ancienne Poissonnerie	
1 au 24	Rue de l'Arsenal	
1 au 33	Rue de Saint-Omer	
1 au 32	Rue d'Enfer	
1 au 24	Rue des Clarisses	
1B au 30	Rue des Jésuites	
1 au 38	Rue des Nobles	
1 au 15	Rue des Récollets	
1 au 27	Rue des Vieilles Écoles	
1 au 33	Rue du Bras d'Or	
le 4	Rue du Fort Saint-Nicolas	
1 au 19	Rue du Général Daullé	
1 au 37	Rue du Général Tripiér	
2 au 14 bis	Rue du Grand Quartier	Numéros pairs
1 au 37	Rue du Lion d'Or	
1 au 14	Rue du Magasin à Poudre	
2 au 8; 12; 22	Rue du Manège	Numéros pairs
1 au 50	Rue du Pavillon Doré	
2 au 12	Rue du Petit Séminaire	Numéros pairs
3 au 27	Rue du Quartier Suisse	
3 au 62	Rue Farré	
1 au 10	Rue Hennebert	
1 au 15	Rue Henri Catteau	
1 au 35	Rue Jacquemont	
1 au 16	Rue Marcel Fréville	
2 au 7	Rue Prevost	
1 au 13	Rue Saint-André	
1 et 12	Rue Saint-Antoine	
1 au 14	Rue Saint-Sauveur	
1 au 24	Rue Vincent	
1 au 31	Boulevard Brebion	Numéros impairs

PRÉSENTATION DE L'OPAH-RU

Les objectifs quantitatifs :

Janvier 2025-> Décembre 2029

Une ambition de rénovations dans le parc privé sur des secteurs concentrés

Objectif = 10 logements par an en moyenne / 40 logements en 5 ans :

✓ **Accompagner 25 propriétaires occupants modestes et très modestes**

- 18 logements en réhabilitation thermique
- 5 logements en adaptation de la personne âgée ou handicapée
- 2 logements indignes

✓ **Rénover 15 logements locatifs** toutes thématiques confondues :

- 9 travaux lourds
- 6 rénovation thermique



L'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIETAIRES

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'OPÉRATEUR-HABITAT – MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'

- ➔ Un **dispositif mis en place par la commune d'Hesdin-la-Forêt et la Communauté de Communes des 7 Vallées** avec le soutien de l'ANAH
- ➔ Un **accompagnement complet et gratuit** proposé à l'ensemble des propriétaires privés éligibles sur le périmètre de l'OPAH-RU
- ➔ Des spécialistes à votre écoute : le bureau d'études Citémétrie est missionné par la commune d'Hesdin-la-Forêt et les 7 Vallées pour accompagner les porteurs de projets
 - > **la garantie d'un conseil indépendant et d'une assistance personnalisée délivrés gratuitement**

CITĒMĒTRIE
L'HABITAT SUR MESURE

BUREAU RÉGIONAL :

31 place Navarin, 62200 BOULOGNE SUR MER

Tel : 03 21 91 86 00

citemetrie62@citemetrie.fr

EQUIPE EN PLACE :

Emeline Pruvost, Claire Farasse

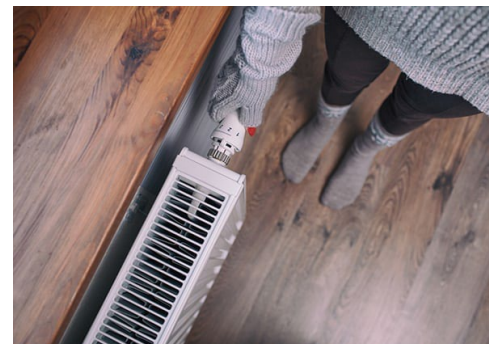
RÉNOVER SON LOGEMENT – POURQUOI ?

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



VOUS GAGNEZ EN CONFORT

- **Améliorer le confort** thermique et acoustique de son habitat
- Bénéficier d'une meilleure qualité de l'air intérieur
- Se sentir bien chez soi



VOUS RÉALISEZ DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Diminuer les besoins énergétiques de son logement
- **Réduire durablement sa facture** sans nuire à son confort



VOUS VALORISEZ VOTRE BIEN IMMOBILIER

- **Augmenter la valeur de son bien** au travers de l'augmentation de sa performance énergétique
- L'étiquette énergie d'un logement : un critère important d'une transaction immobilière

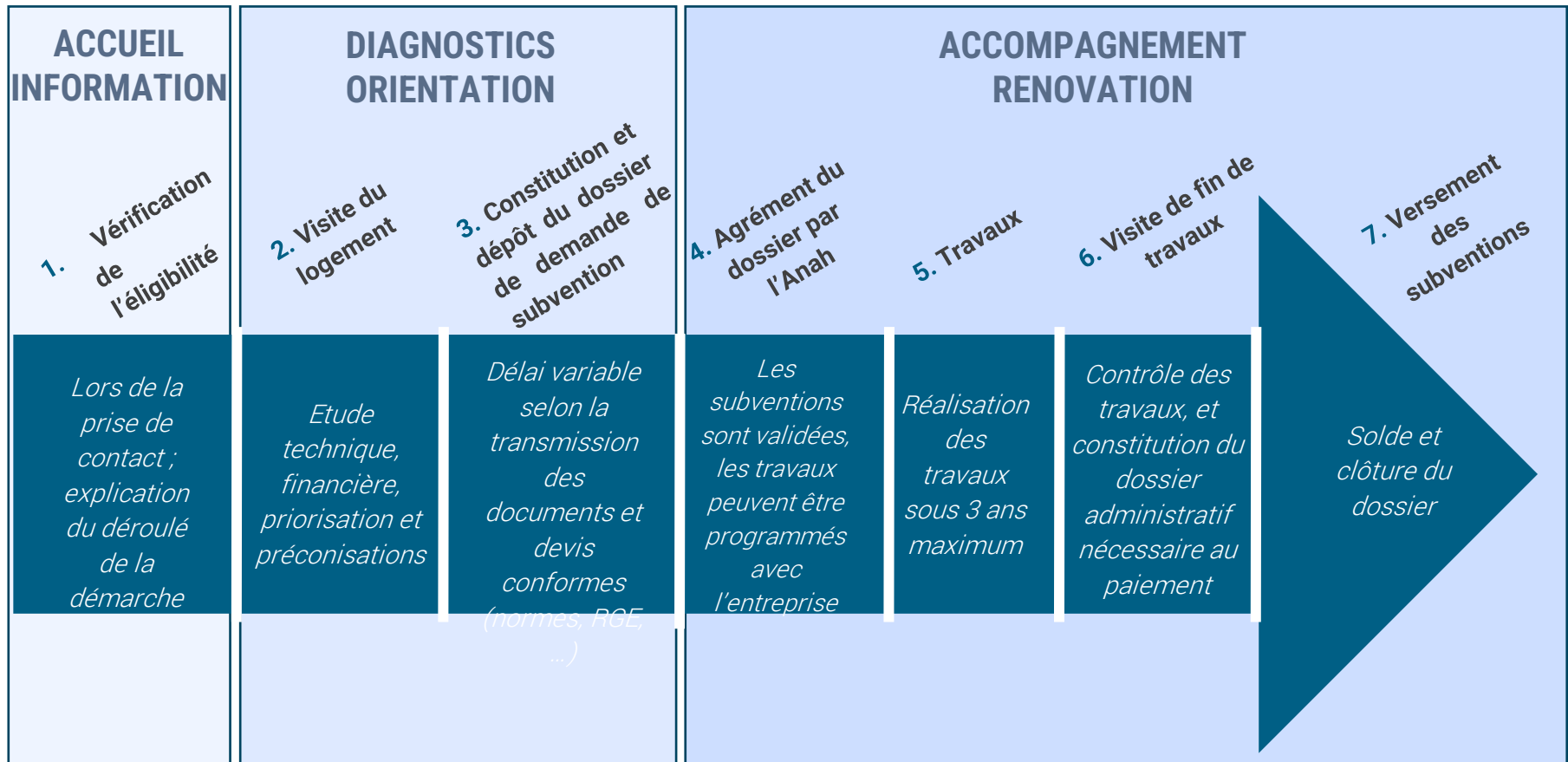


VOUS VOUS INSCRIVEZ DANS UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE

- **Réduire son impact sur l'environnement**
- S'inscrire dans une dynamique environnementale mais également sociétale pour lutter contre les dérèglements climatiques

RAPPEL - LE PARCOURS D'UN PROPRIÉTAIRE DANS SON PROJET

Les différentes étapes



L'ORIGINE DES CONTACTS

Le lien avec l'opérateur-habitat – Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) :



- Accueil auprès de la **Conseillère France Rénov'** au sein du guichet unique de **l'habitat**, par téléphone ou en permanence sur rendez-vous, service gratuit où l'on retrouve toutes les informations concernant la rénovation durable et énergétique, les offres et les aides pour l'amélioration de l'habitat.



03 74 63 00 31 /



habitat@7vallees.fr



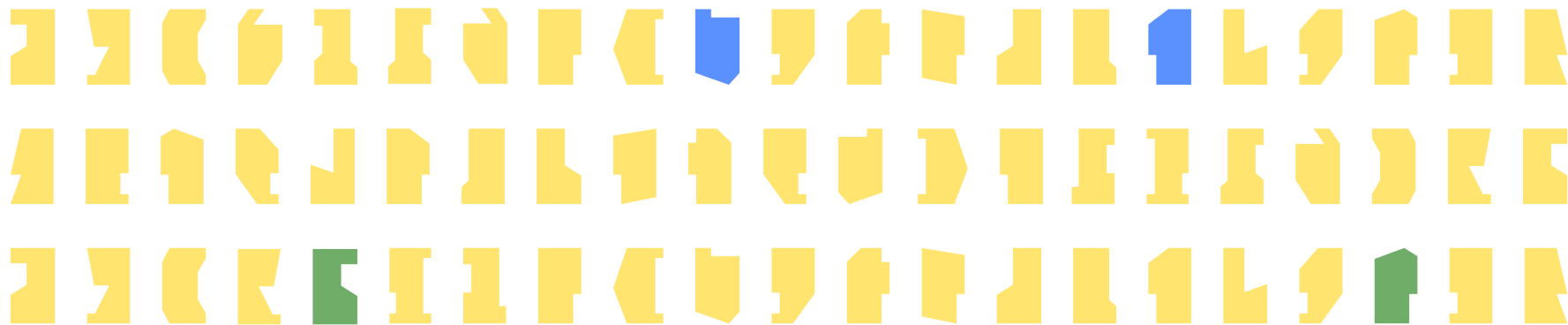
- **Appel téléphonique** (auprès de Citémétrie au 03 21 91 86 00).



- Inscription internet sur le **Service En Ligne ANAH (monprojet.anah.gouv.fr)**



Les Propriétaires Occupants



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ 2025



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

L'aide à la **rénovation énergétique**

Parcours Accompagné *Recours obligatoire à un MAR (Mon Accompagnateur Rénov)*

- Gain de **2 étiquettes énergétiques minimum** (exemple de F à D) ;
- **2 gestes d'isolation obligatoires parmi les 4 possibles** (plancher haut/toiture, fenêtres/menuiseries, plancher bas/sols, murs par l'intérieur ou l'extérieur) ;
- **Interdiction de conserver un chauffage après travaux fonctionnant au fioul ou au charbon ;**
- **Installation ou remplacement d'un chauffage fonctionnant au gaz non-subventionnable ;**
- Pas de cumul possible avec les CEE

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES HT	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉ- DIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 €	Public cible de l'OPAH		45%	10%
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 €	80%	60%	50%	15%
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 €				20%
		du montant HT des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles			
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »		+10%			
ÉCRÈTEMENT		100%	80%*	80%	50%
		du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles			

SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES OPAH-RU

Les aides complémentaires

En complément des aides Anah, la communauté de communes des 7 Vallées et la commune d'Hesdin-la-Forêt subventionnent vos travaux :



PO (TMO et MO)	10% maximum Travaux Energie	Saut de 2 classes : plafonné à 2.500 €
		Saut de 3 classes : plafonné à 3.000 €
		Saut de 4 classes : plafonné à 3.500 €
	10% maximum Travaux Autonomie	Plafonné à 2.000 €
	15% maximum Travaux lourds	Plafonné à 8.100 €

SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES OPAH-RU

Les aides complémentaires

En complément des aides Anah, la communauté de communes des 7 Vallées et la commune d'Hesdin-la-Forêt subventionnent vos travaux :



PO (TMO et MO)	10% maximum Travaux Energie	Saut de 2 classes : plafonné à 2.500 € Saut de 3 classes : plafonné à 3.000 € Saut de 4 classes : plafonné à 3.500 €
	10% maximum Travaux Autonomie	Plafonné à 2.000 €
	10% maximum Travaux lourds *	Plafonné à 5.400 € *
Prime sortie de vacance *	Prime de 1 500 € *	
Prime acquisition pour les primo-accédants *	Prime de 1 500 € *	
Ravalement de façade *	50% *	Plafonné à 1 500 € *

* Uniquement sur le secteur d'Hesdin

EXEMPLE DE DOSSIER

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

L'aide à la rénovation énergétique

Travaux :

Isolation des rampants lors de la réfection de la toiture

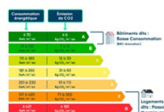
+ Isolation des murs donnant sur l'extérieur

Evaluation énergétique :

- Etiquette du logement Etat des lieux : G

- Etiquette Projetée après travaux : E

-> **Saut de 2 classes énergétiques**



Etat des lieux

Après travaux



Financement	Propriétaire Très Modeste	Propriétaire Modeste
Montant HT maximum de travaux subventionnables	40 000 €	40 000 €
Montant de travaux TTC	42 200 €	42 200 €
Subvention ANAH	32 000 € (80% du HT)	24 000 € (60% du HT)
Prime ANAH « Sortie de passoire thermique »	X	X
Subvention 7 Vallées	2 500 €	2 500 €
Subvention Commune	2 500 €	2 500 €
Total des aides financières	37 000€ (87% du TTC)	29 000 € (69% du TTC)
Reste à charge propriétaire	5 200 € (13% du TTC)	13 200 € (31% du TTC)

Hors subventions complémentaires éventuelles.

EXEMPLE DE DOSSIER

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

L'aide à la rénovation énergétique

Travaux :

Isolation des rampants lors de la réfection de la toiture

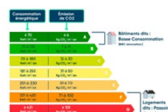
+ Isolation des murs donnant sur l'extérieur

+ Installation d'un système de ventilation performant

Evaluation énergétique :

- Etiquette du logement Etat des lieux : G

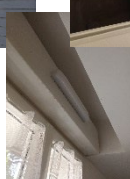
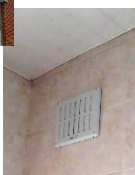
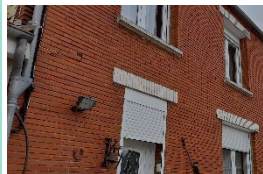
- Etiquette Projetée après travaux : D



-> **Saut de 3 classes énergétiques**

Etat des lieux

Après travaux



Financement	Propriétaire Très Modeste	Propriétaire Modeste
Montant HT maximum de travaux subventionnables	55 000 €	55 000 €
Montant de travaux TTC	58 025 €	58 025 €
Subvention ANAH	44 000 € (80% du HT)	33 000 € (60% du HT)
Prime ANAH	5 500 €	5 500 €
« Sortie de passoire thermique »	(10% du HT)	(10% du HT)
Subvention 7 Vallées	3 000 €	3 000 €
Subvention Commune	3 000 €	3 000 €
Total des aides financières	55 500 € (96% du TTC)	44 500 € (77% du TTC)
Reste à charge propriétaire	2 525 € (4% du TTC)	13 525 € (23% du TTC)

Hors subventions complémentaires éventuelles.

EXEMPLE DE DOSSIER

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

L'aide à la rénovation énergétique

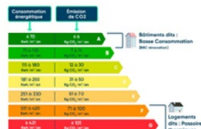
Travaux :

Isolation des rampants lors de la réfection de la toiture
 + Isolation des murs donnant sur l'extérieur
 + Installation d'un système de ventilation performant
 + Installation d'un chauffage central via pompe à chaleur

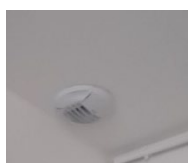
Evaluation énergétique :

- Etiquette du logement Etat des lieux : G
- Etiquette Projetée après travaux : C

-> **Saut de 4 classes énergétiques**



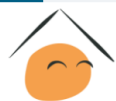
Après travaux



Financement	Propriétaire Très Modeste	Propriétaire Modeste
Montant HT maximum de travaux subventionnables	70 000 €	70 000 €
Montant de travaux TTC	73 850 €	73 850 €
Subvention ANAH	56 000 € (80% du HT)	42 000 € (60% du HT)
Prime ANAH « Sortie de passoire thermique »	7 000 € (10% du HT)	7 000 € (10% du HT)
Subvention 7 Vallées	3 500 €	3 500 €
Subvention Commune	3 500 €	3 500 €
Total des aides financières	70 000 € (95% du TTC)	56 000 € (76% du TTC)
Reste à charge propriétaire	3 850 € (5% du TTC)	17 850 € (24% du TTC)

Hors subventions complémentaires éventuelles.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ 2025



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

L'aide à l'**adaptation** des logements

Critères d'éligibilité 2025 :

- **Avoir 70 ans ou plus** ;
- **OU avoir entre 60 et 69 ans et disposant d'une attestation de GIR 1 à 6** (réalisé par un organisme de gestion des régimes obligatoires de la sécurité sociale, le conseil départemental ou un médecin) ;
- **OU être en situation de handicap** avec un taux d'incapacité de 50% ou plus ou bénéficiaire de la PCH

Quels travaux :

- Adaptation de la salle de bain

Installation d'une douche de plain-pied, installation de WC réhaussés, mise en place d'un lavabo adapté, pose de barres d'appui et mains courantes

- Accessibilité du logement

Création d'une rampe d'accès intérieure, installation d'un monte escalier, élargissement de passages, aménagement d'une pièce (exemple : garage transformé en chambre pour utilisation du logement en plain-pied)

- Autres travaux y compris extérieurs

Aménagement du cheminement extérieur (rampe d'accès, suppression de marches, ...), installation de volets roulants électriques, motorisation de volets roulants déjà en place

Quel montant :

- Ménage aux ressources TRES MODESTE : 70% dans la limite de 22 000 € HT maximum ;
- Ménage aux ressources MODESTE : 50% dans la limite de 22 000 € HT maximum

EXEMPLE DE DOSSIER

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

L'aide à l'**adaptation** des logements

Travaux :

Aménagement de salle de bain pour
personne âgée

Etat des lieux



Après travaux



Financement	Propriétaire Très Modeste	Propriétaire Modeste
Montant HT moyen de travaux	8 500 €	8 500 €
Montant de travaux TTC	9 350 €	9 350 €
Subvention ANAH	5 950 € (70% du HT)	4 250 € (50% du HT)
Subvention 7 Vallées	850 €	850 €
Subvention Commune	850 €	850 €
Total subventions	7 650 € (82%)	5 950 € (64%)
Reste à charge propriétaire	1 700 € (18% du TTC)	3 400 € (36% du TTC)

Hors subventions complémentaires éventuelles.

EXEMPLE DE DOSSIER

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT



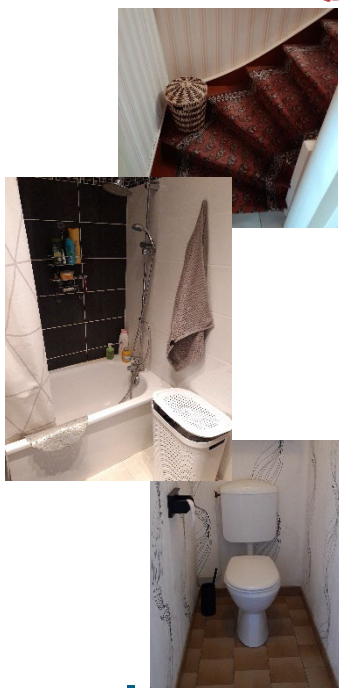
MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

L'aide à l'**adaptation** des logements

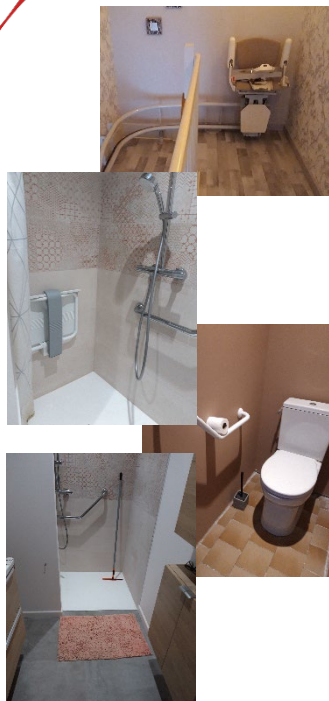
Travaux :

Aménagement de salle de bain
+ WC réhaussés avec barre d'appui
+ Installation d'un monte-escalier

Etat des lieux



Après travaux



Financement	Propriétaire Très Modeste	Propriétaire Modeste
Montant HT moyen de travaux	22 000 €	22 000 €
Montant de travaux TTC	24 200 €	24 200 €
Subvention ANAH	15 400 € (70% du HT)	11 000 € (50% du HT)
Subvention 7 Vallées	2 000 €	2 000 €
Subvention Commune	2 000 €	2 000 €
Total subventions	19 400 € (80%)	15 000 € (62%)
Reste à charge propriétaire	4 800 € (20% du TTC)	9 200 € (38% du TTC)

Hors subventions complémentaires éventuelles.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ 2025



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable

L'aide à la **réhabilitation** de logements dégradés

- **Rénovation d'ampleur de logement dégradé ; ou Procédure de police** (péril, insalubrité, sécurités des équipements communs ou du saturnisme) ;
- Atteinte de l'étiquette E minimum après travaux

	TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE D'UN LOGEMENT TRÈS DÉGRADÉ	
Ressources	Revenus très modestes	Revenus modestes
Financement AMO	Oui	Oui
Plafond de travaux maximum	70 000 € HT	70 000 € HT
Taux de financement	80 %	60 %
Taux d'écrêtement	100 % TTC	80 % TTC
Prime de sortie de passoire	10 %	10 %
Étiquette énergétique éligible	G à A	G à A
Étiquette de sortie minimum	E	E

EXEMPLE DE DOSSIER

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Travaux :

Rénovation globale pour mise en décence et sécurité (réseau électrique, assainissement, sanitaires, ...), **et performance énergétique** (isolation de toiture, isolation de murs, remplacement des menuiseries, système de ventilation, mode de chauffage et production d'eau chaude)

Evaluation énergétique :

- Etiquette du logement Etat des lieux : **G**
- Etiquette Projetée après travaux : **C**

-> **Gain de 4 classes**



Ma Prime Logement Décent

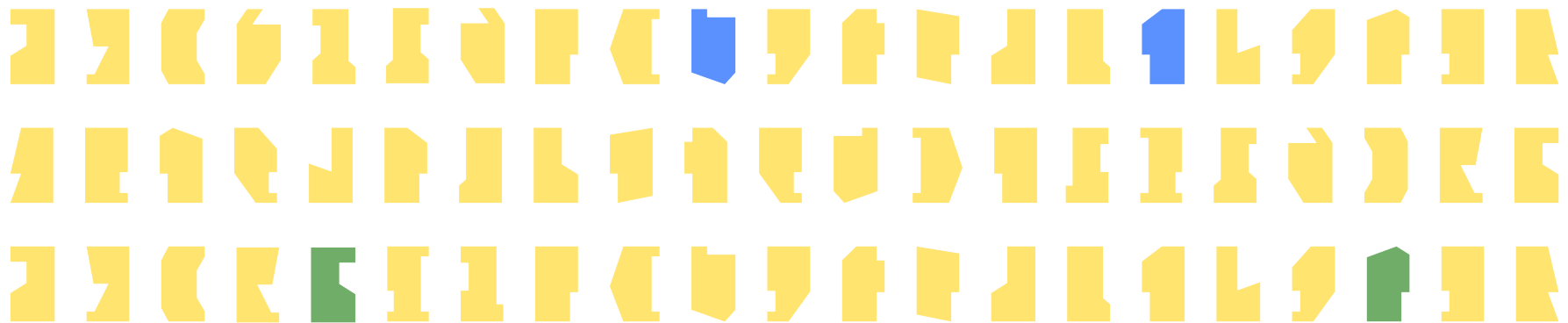
Pour un logement digne et durable

L'aide à la **réhabilitation** de logements dégradés

Financement	Propriétaire Très Modeste	Propriétaire Modeste
Montant HT de travaux + Maitrise d'œuvre	80 000 €	80 000 €
Montant total TTC	86 000 €	86 000 €
Montant HT maximum de travaux subventionnables	70 000 €	70 000 €
Subvention ANAH	56 000 € (80% du HT)	42 000 € (60% du HT)
Prime ANAH « Sortie de passoire thermique »	7 000 € (10% du HT)	7 000 € (10% du HT)
Subvention 7 Vallées	8 100 €	8 100 €
Subvention Hesdin-la-Forêt	8 100 €	8 100 €
Total des aides financières	79 200 € (92% du TTC)	65 200 € (76% du TTC)
Reste à charge propriétaire	6 800 € (8% du TTC)	20 800 € (24% du TTC)

Hors subventions complémentaires éventuelles.

Les Propriétaires Bailleurs



RÉFORMES PB DU 01/01/2024 ET 01/07/2024



Pas de conventionnement obligatoire

Depuis le 1er janvier 2024

→ Ajustement des forfaits **Ma Prime Rénov'** (aligné PO)

→ **MPR Parcours accompagné** ouvert aux ménages intermédiaires et supérieurs (aligné PO)

A partir du 1er juillet 2024

→ **MPR Parcours accompagné** ouvert aux ménages très modestes et modestes (aligné PO)

Aides MPR pour PB soumises à

- max 3 logements aidés par PB

- mise en location pendant 6 ans minimum.



Maintien de l'aide **Habiter Mieux**
Conventionnement obligatoire



Aides à la **rénovation des logements indignes** et à l'**adaptation** des logements inchangés



Conventionnement obligatoire

Conditions relatives au conventionnement Loc'Avantage :

- Louer pendant 6 ans,
- Locations saisonnières non-recevables
- Bailleur = personne physique ou morale (SCI recevable),
- Loyer fixé à la commune, en fonction de la surface du bien,
- Pas de limite en termes de nombre de logements,
- Atteinte de l'étiquette D minimum

SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES OPAH-RU

Les aides complémentaires

En complément des aides Anah, la communauté de communes des 7 Vallées et la commune d'Hesdin-la-Forêt subventionnent vos travaux :



PB	20% maximum pour l'ensemble des dossiers	Pour les dossiers Travaux lourds: plafonné à 16.000 €
		Pour les dossiers Energie avec conventionnement (Loc'Avantage) : plafonné à 12.000 €
		Pour les dossiers Ma Prime Rénov – Parcours Accompagné :
		Saut de 2 classes : plafonné à 5.000 €
		Saut de 3 classes : plafonné à 6.000 €
		Saut de 4 classes : plafonné à 7.000 €

SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES OPAH-RU

Les aides complémentaires

En complément des aides Anah, la communauté de communes des 7 Vallées et la commune d'Hesdin-la-Forêt, secteur Hesdin, subventionnent vos travaux :



PB	20% maximum pour l'ensemble des dossiers	Pour les dossiers Travaux lourds: plafonné à 16.000 €
		Pour les dossiers Energie avec conventionnement : plafonné à 12.000 €
		Pour les dossiers Ma Prime Rénov - PA :
		Saut de 2 classes : plafonné à 5.000 €
		Saut de 3 classes : plafonné à 6.000 €
		Saut de 4 classes : plafonné à 7.000 €
Prime sortie de vacance	Prime de 1 500 €	
Ravalement de façade	50%	Plafonné à 1 500 €

EXEMPLE DE DOSSIER

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

L'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE



Loc'Avantages
La réduction d'impôt qui profite à tous

Travaux :

Rénovation thermique d'un logement de 75m² à Hesdin

Evaluation énergétique :

- Etiquette logement Etat des lieux : F
- Etiquette logement Projetée après travaux : C

→ Gain de 3 classes

→ Loyer selon conventionnement :

loc1	loc2	loc3
466,50 € / mois 6,22 € / m ²	384,00 € / mois 5,12 € / m ²	302,25 € / mois 4,03 € / m ²

→ Avantage fiscal (réduction d'impôt) :

	loc1	loc2	loc3
Sans intermédiation locative	839,7 € / an Soit 15 %	1 612,8 € / an Soit 35 %	-
Avec intermédiation locative	1 119,6 € / an Soit 20 %	1 843,2 € / an Soit 40 %	2 357,55 € / an Soit 65 %

Financement	Propriétaire Bailleur
Montant HT de travaux	40 000 €
Montant de travaux TTC	42 200 €
Montant HT maximum de travaux subventionnables	40 000 €
Subvention ANAH	10 000 € (25% du HT)
Prime ANAH « Sortie de passoire thermique »	2 000 €
Aides 7 Vallées	8 000 € (20%)
Aides Hesdin-la-Forêt	8 000 € (20%)
Total des aides financières	28 000 € (66% du TTC)
Reste à charge propriétaire	14 200 € (34% du TTC) -> Equilibré sur 3 ans en Loc2

Hors primes intermédiation locative.

EXEMPLE DE DOSSIER

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

L'AIDE A LA RENOVATION DE LOGEMENTS INDIGNES



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable

L'aide à la **réhabilitation** de logements dégradés



Loc'Avantages

La réduction d'impôt qui **profite à tous**

Travaux :

Rénovation complète d'un logement de 100m² Très dégradé à Hesdin
(mise aux normes, décence, sécurité et performance énergétique)

Evaluation énergétique :

- Etiquette logement Etat des lieux : **G**
- Etiquette logement Projetée après travaux : **C**

→ **Gain de 4 classes**

→ **Loyer selon conventionnement :**

loc1	loc2	loc3
583,00 € / mois 5,83 € / m ²	480,00 € / mois 4,8 € / m ²	377,00 € / mois 3,77 € / m ²

→ **Avantage fiscal (réduction d'impôt) :**

	loc1	loc2	loc3
Sans intermédiation locative	1 049,4 € / an Soit 15 %	2 016 € / an Soit 35 %	-
Avec intermédiation locative	1 399,2 € / an Soit 20 %	2 304 € / an Soit 40 %	2 940,6 € / an Soit 65 %

Financement

Propriétaire Bailleur

Montant HT de travaux	90 000€
Montant Maitrise d'Œuvre HT	9 000€
Montant de travaux HT	99 000€
Montant de travaux TTC	107 100€
Montant HT maximum de travaux subventionnables	88 000€
Subvention ANAH	30 800€ (35% du HT)
Prime ANAH « Sortie de passoire thermique »	2 000€
Subvention 7 Vallées	16 000€
Subvention Hesdin-la-Forêt	16 000€
Total des aides financières	64 800€ (61% du TTC)
Reste à charge propriétaire	42 300€ (39% du TTC) -> Equilibré sur 6 ans en Loc1

Hors primes intermédiation locative.

EXEMPLE DE DOSSIER

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

L'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE – PARCOURS ACCOMPAGNE



L'aide à la rénovation énergétique

Travaux :

Isolation des rampants lors de la réfection de la toiture

+ Isolation des murs donnant sur l'extérieur

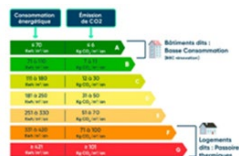
+ Installation d'un système de ventilation performant

Evaluation énergétique :

- Etiquette du logement Etat des lieux : G

- Etiquette Projetée après travaux : D

-> **Saut de 3 classes énergétiques**



Financement	Propriétaire Très Modeste	Propriétaire Modeste
Montant HT maximum de travaux subventionnables	55 000 €	55 000 €
Montant de travaux TTC	58 025 €	58 025 €
Subvention ANAH	40 525 € (80% du HT MAIS écrêtement)	33 000 € (60% du HT)
Prime ANAH « Sortie de passoire thermique »	5 500 € (10% du HT)	5 500 € (10% du HT)
Subvention 7 Vallées	6 000 €	6 000 €
Subvention HESDIN-LA-FORET	6 000 €	6 000 €
Total des aides financières	58 025 € (+100% du TTC)	50 500 € (87% du TTC)
Reste à charge propriétaire	0€ (0% du TTC)	7 525 € (13% du TTC)

Hors primes intermédiation locative

CITĒMĒTRIE

HABITAT | URBANISME | RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE | INGÉNIERIE SOCIALE

Citémétrie - Siège social - 23 rue de la Tombe Issoire 75014 Paris - 01 53 91 03 03 - citemetrie@citemetrie.fr SAS au capital de 45 000 € - Siret n°350 662 862 00068